I.TMH FINANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 155 CHEMIN DE PRAROUET
42660 TARENTAISE
908 288 335 RCS ST ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 27 AVRIL 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 30 277,22 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 30 277,22 euros

En totalité au crédit du compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 11 748,49 euros.

L'Associé Unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

